

**L**E COMMERCE de proximité est en train de disparaître. Si le constat n'est pas nouveau, il s'accompagne maintenant d'un cri d'alarme de la discrète chambre de commerce et d'industrie de l'Essonne (CCI). Hier matin, son président, Gérard Huot, a tapé du poing sur la table, n'hésitant pas à s'en prendre à la commission départementale des équipements commerciaux (CDEC) qui délivre les autorisations permettant l'implantation de surfaces de plus de 300 m<sup>2</sup> (lire ci-dessous). Une réforme de son fonctionnement s'avère indispensable sous peine de voir des centres-villes désertifiés.

Quelques chiffres éloquentes pour comprendre la profondeur du malaise. Entre 2000 et 2004, le département a perdu 36 % de crémeries, 18 % de boucheries-charcuteries, 18 % de primeurs et 11 % de poissonneries. A contrario, les grandes surfaces alimentaires ont, elles, progressé de 16 % sur la même période.

Dans le commerce traditionnel non alimentaire (chaussures, pressing, librairie...), le département enregistre une baisse de 7 % entre 2000 et 2004 alors que les grandes surfaces spécialisées augmentent de 22 % dans le même temps.

Le constat est sans appel. Et il ne peut que s'aggraver. En effet, pour les trois premiers mois de cette année à peine, le nombre d'autorisations accordées (48 000 m<sup>2</sup>) est presque équivalent à celui donné pour toute l'année 2004 !

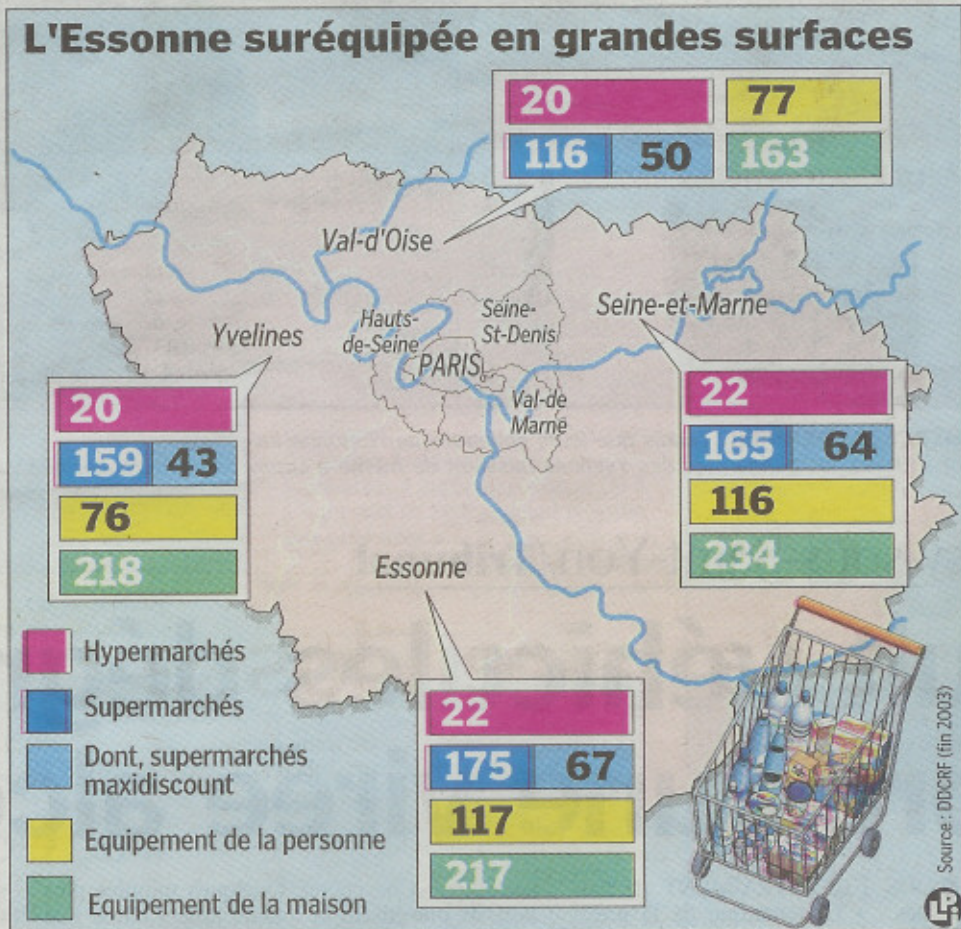
### « Tout le monde s'en moque »

« Il n'y a aucune vision départementale lorsque les autorisations sont données en CDEC, regrette Bernard Baudy, vice-président chargé du commerce à la CCI. Résultat : le commerce de proximité est complètement asphyxié. » La situation est d'autant plus désolante qu'en septembre dernier, la CCI, la chambre de métiers, la préfecture et certains élus ont longuement travaillé sur le schéma directeur des équipements commerciaux. Ce document recensait précisément toutes les

grandes surfaces, les bassins de population, les offres et les demandes, bref, une véritable « bible » de référence. « Mais tout le monde s'en moque, lâche Gérard Huot. Personne n'utilise ce document en CDEC. Le pire, c'est que ceux qui l'ont réalisé sont les mêmes qui l'ignorent. On frôle la schizophrénie. »

Pour changer cet état de fait, la CCI travaille

plusieurs pistes. Tout d'abord, elle compte beaucoup sur un projet de loi en préparation réformant la composition de la CDEC. Ensuite, Gérard Huot est un train de préparer, avec les banques, une structure financière qui facilite la transmission des commerces grâce à des emprunts intéressants et des cautions. Enfin, le président de la CCI se tourne aussi vers



## Une commission très critiquée

**L**A COMMISSION départementale des équipements commerciaux (CDEC) donne les autorisations d'installation à toutes les surfaces de plus de 300 m<sup>2</sup>. Elle est composée de six membres : le maire de la commune d'implantation, le maire de la commune la plus peuplée de l'arrondissement, le président de la communauté d'agglomération (ou de communes), le représentant des associations de consommateurs, le président de

la CCI et le président de la chambre de métiers.

Quatre votes sont nécessaires pour emporter la décision. Mais il n'y a généralement que peu de suspense. « Cette structure n'est qu'une chambre d'enregistrement, assène Bruno Delecroix, chef du service économie à la chambre de métiers. Les élus votent pour, afin de bénéficier des taxes professionnelles et le représentant des consommateurs fait de même car cela donne plus de

choix et de concurrence. » Et les chiffres ne démentent pas cette analyse.

En 2004, la CDEC a autorisé... 94 % des projets présentés. La CIC propose de réformer la composition de la commission en remplaçant un des maires par un conseiller général qui aurait une véritable vision départementale et le représentant des consommateurs par un membre de la commission de la

concurrence, meilleur technicien. La CCI milite également pour la création d'une commission régionale qui travaille sur toute l'Île-de-France.

« On ne peut plus se limiter au cadre du département car la présence de Belle-Epine (Val-de-Mame), Carré-Sénart (Seine-et-Mame) ou Vélizy 2 (Yvelines) a forcé des répercussions sur l'Essonne », insiste Gérard Huot.

S.T.

### PALaiseau

## Le sous-préfet s'en va

**F**RANÇOIS MARZORATTI a toujours eu le sens de l'humour : « Presque sept années passées en Essonne, un record de longévité ! » Dans un département où les représentants de l'Etat posent rarement longtemps leurs valises, le sous-préfet de Palaiseau fait figure d'exception. Arrivé en 1998 dans la sous-préfecture du nord du département, François Marzoratti fait aujourd'hui ses valises : il vient d'être nommé sous-préfet de Thionville (Moselle). « Une nouvelle aventure pour moi dans un coin de France que je connais peu. » Avant de prendre ses fonctions le 25 avril prochain, le sous-préfet fait son bilan : « J'ai eu à gérer des dossiers vraiment passionnants pour un fonctionnaire. » Exemple : l'arrivée d'équipements scientifiques comme les laboratoires de Danone ou le synchrotron Soleil. Dans d'autres domaines, il a vu naître le Centre national du rugby à Marcoussis ou la reprise des travaux de rénovation de la tour de Montlhéry. « Il y a encore des chantiers ouverts bien sûr, comme l'intercommunalité qui est un peu dans l'impasse actuellement ou l'accueil des gens du voyage dont le schéma départemental n'est pas encore achevé. » Ce sera pour son successeur, dont le nom n'est pas encore connu.